

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 7 juillet 2016 (pages 4 et 5)

* * * * *

M. ESCOULA lit un texte en rapport avec les délibérations qui suivent.

« Le 31 mars 2016, à la Préfecture de Région en présence du Préfet Pascal MAILHOS, et sous la haute autorité du médiateur, conseiller maître honoraire à la cour des comptes, Patrice VERMEULEN, le Président du Conseil Départemental, Georges MERIC, le représentant de la filiale d'Unibail et PCE Christophe FARBOS, et moi-même, avons signé un accord cadre qui, je le rappelle, portait sur les points suivants :

Engagement de la Société PCE porteur du projet avec :

a) mesures favorables à l'intégration d'un projet lié à l'environnement à travers l'énergie verte (60 000 m² de centrale photovoltaïque)

- mesures de compensation « faune/flore » sur une zone protégée de 126 ha
- création d'un jardin pédagogique intégré à un parc intérieur de 8 ha
- intégration des producteurs locaux en fournissant des circuits courts sur une surface dédiée de 2 000 m² à l'intérieur de l'hypermarché.

b) création d'un nouvel équipement culturel avec l'intégration d'un complexe cinématographique nouvelle génération de 2 500 m² et d'une médiathèque en réseau avec la médiathèque départementale.

c) accompagnement aux commerces du centre ville des communes limitrophes pour la mise en place d'une enveloppe de 800 000 € gérés par la CCI de la Haute Garonne.

Le dernier point de l'accord cadre portait sur les mesures à mettre en œuvre pour la réalisation du réseau routier. C'est ce qui a été voté ce matin par la commission permanente du Conseil Départemental de la Haute Garonne, à savoir :

- approbation de l'avenant au protocole tripartite de décembre 2003, entre le Conseil Départemental de la Haute Garonne, PCE SNC et la commune de Plaisance du Touch, relatif à la réalisation de la première tranche de la RD 924
- approbation de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de la Haute Garonne à la commune de Plaisance du Touch pour la réalisation de la RD 924
- reclassement dans le domaine public routier de la commune de Plaisance du Touch de la section de la RD 24 de 853 mètres et de la section de la RD 82 de 675 mètres
- enfin, cession à titre gratuit par la commune de Plaisance du Touch au profit du département des terrains nécessaires à la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales (arrêté du 17 octobre 2014).

Par cette délibération, le Conseil Départemental de la Haute Garonne a respecté scrupuleusement le protocole d'accord du 18 décembre 2003 et les termes de l'accord cadre du 3 mars 2015. Qu'il me soit ici permis de saluer fraternellement le respect de la parole prononcée par le Président, Georges MERIC.

Par cette décision, les élus du département apportent leur soutien au développement du territoire de la Communauté de Communes de la Save au Touch et aux choix stratégiques qui ont été fait pour le développement du plateau de la Ménude depuis de nombreuses années. Mais au-delà de ces engagements, j'ai également souhaité que le promoteur s'engage aux côtés de la Ville de Plaisance du Touch. C'est l'objet du projet de protocole d'accord qui vous est proposé et qui s'articule autour des points suivants :

- vente terrains d'assiette
- modalités financières de la RD 924 + maîtrise d'ouvrage
- accompagnement d'ECRAN 7
- participation pour la maison du son et de l'image (maison GUITTARD)
- la médiathèque
- la communication et le fonds de dotation.

Dans les faits, la participation de PCE (filiale d'Unibail) était de :

- route RD 924	4 750 000 €
- raccordement station d'épuration	500 000 €
- restructuration des centres villes (via CCI)	400 000 €
- complément de prix pour foncier	4 089 000 €
Total	9 739 000 €

Après avoir négocié pied à pied cette négociation, j'ai obtenu une augmentation sensible des participations :

- participation travaux route RD 924	8 400 000 €
- maîtrise d'œuvre RD 924 (7 % du coût total)	840 000 €
- raccordement station d'épuration	500 000 €
- restructuration des centres villes	800 000 €
- complément de prix pour foncier	4 089 000 €
- participation fonds de dotation + Ville de Plaisance	200 000 €
- participation restauration maison image et son	3 000 000 €
Total	17 829 000 €

La participation supplémentaire d'Unibail représente pour la Ville de Plaisance du Touch de 3 à 5 années pleines d'investissement.

Au-delà de l'impact économique du projet, de la création d'emplois, le centre commercial et de loisirs VAL TOLOSA est le poumon essentiel du projet de notre commune. C'est donc un tournant essentiel qui a été pris et je m'en réjouis. »

* * * * *